

Le nombre des notaires inscrits sur le premier tableau (celui de 1876) était de.....	739
Il n'est plus, pour 1877, que de.....	694
Pour 1878 c'est.....	664
Et pour 1879 seulement.....	622

Et cela, malgré les admissions à la pratique qui ont dû probablement être plus nombreuses que les décès. C'est donc une diminution constante : "

Nous devons dire, cependant, que les statistiques tirées des tableaux de 1876 à 1879 ne peuvent donner une preuve certaine et mathématique du nombre réel des notaires alors pratiquants. En effet, la section 41 et seq. de l'acte 39 Vict. ch. 33 (1875) obligeait les secrétaires de la chambre à faire chaque année un tableau général des notaires pratiquant dans la province de Québec, mais ce tableau ne devait toutefois contenir que les noms des notaires qui ne devaient aucuns arrérages de leurs contributions à la bourse de la chambre, et au commencement il n'y avait que ceux des notaires dont les noms étaient inscrits sur le tableau qui eussent le droit de pratiquer. Cette dernière loi fut abrogée par l'acte 40 Vict. chap. 24. La diminution signalée plus haut provenait évidemment de ce qu'un certain nombre de notaires qui pratiquaient quand même n'étaient pas inscrits sur le tableau.

Dans son rapport du mois d'octobre 1882 pour le triennat de 1879-1882, M. le président Robert Trudel faisait le relevé qui suit :

*Nombre des aspirants qui se sont présentés pour être admis
à la profession de notaire*

Durant la première année (1879).....	24	Admis.....	22
Durant la seconde année (1880).....	25	"	24
Durant la troisième année (1881).....	22	"	20
	71		66

*Nombre des aspirants qui se sont présentés pour être
admis à l'étude*

Durant la première année.....	53	Admis.....	24
Durant la seconde année.....	29	"	20
Durant la troisième année.....	43	"	30
	125		74